

## COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

### DELIBERATION N°2026/15

#### RESSOURCES HUMAINES : Indemnités de fonctions

RAPPORTEUR : Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

VU

- Le **Code général des collectivités territoriales**, et notamment :
  - L'article **L.5711-1** relatif aux syndicats mixtes fermés,
  - L'article **L.5211-12** relatif aux indemnités de fonction du président et des vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes ;
- Les articles **R.5211-12** et **R.5211-13** du CGCT fixant les taux maximaux des indemnités de fonction ;
- Le **décret n°2004-615 du 25 juin 2004** relatif aux indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des EPCI et syndicats mixtes ;
- Les **statuts du SyMPaC**, et notamment leur article 7 relatif aux fonctions de Président et de Vice-présidents ;
- La délibération n° 2026/13 fixant le nombre de Vice-présidents ;
- Les délibérations n° 2026/12 et 2026/14 portant élection du Président et des Vice-présidents ;

Compte tenu à la fois de l'indice brut terminal de la fonction publique découlant de l'accord sur le PPCR (décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017) et du relèvement de la valeur du point d'indice de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (décret n°2016-670 du 25 mai 2016 applicable au 1<sup>er</sup> février 2017),

**CONSIDERANT** le statut du SyMPaC, syndicat mixte fermé, composé d'EPCI et sa population estimée à plus de 150 000 habitants.

Le montant maximum de l'enveloppe des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents est égal au total de l'indemnité maximale du président (35.44% de l'indice brut terminal de la fonction publique) et du produit de 17.72% de l'indice brut terminal de la fonction publique par 5 vice-présidents soit une enveloppe mensuelle maximum de 124.04 %

Il est proposé d'adopter le barème suivant :

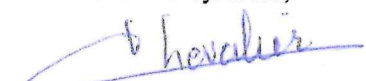
- Président : 35,44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 5 vice-présidents : 17,72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré :**

**VALIDE** le principe des indemnités de fonction au Président et aux vice-Présidents au barème proposé ci-dessus à partir du 12 mai 2026.

Acte certifié et exécutoire compte tenu de :  
--> son envoi en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026  
--> sa réception en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026  
--> son envoi à l'affichage le : 22 mai 2026  
La Présidente du SyMPaC,  
e  
e  
Nicole CHEVALIER

ADOPTE A L'UNANIMITE  
La Présidente du SyMPaC,

  
Nicole CHEVALIER

## COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

### Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

### Etaient excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

### Etaient absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

**Secrétaire de séance** : Madame Christine ALEXANDRE